

Version Internet

Du supplément à l'EP 401 n°1 - 10 janvier 2011

ISSN 12 49 9609 - CP 0111 S 07673



Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section
Académique du SNETAA
n° 157 - janvier 2011



157

SOMMAIRE :

- *p.1 : Editorial
- *p.2 : Avancement d'échelon
- *p.3 : Notations
- *p.4 : La Vie syndicale académique

Un SNETAA solidaire et uni pour gagner

2011 sera, n'en doutons pas une année cruciale pour l'avenir du SNETAA et le développement de la voie professionnelle publique et laïque. La signature des accords de Bercy nous a conduit en 2010 à faire le choix d'adhérer à la confédération Force Ouvrière, la seule proche des valeurs que nous défendons depuis toujours : indépendance, laïcité et attachement au service public.

Nous devons nous mobiliser en octobre pour que ces valeurs subsistent et que par nos votes aux élections professionnelles soit contrée la logique de mise à l'écart voulue par deux des plus importantes centrales syndicales françaises, dont le but est d'être les seuls interlocuteurs des pouvoirs publics, au mépris du pluralisme et de l'indépendance syndicales. Pour poursuivre la défense de l'enseignement professionnel public et laïque au plan national et académique nous aurons donc à affirmer notre présence. Pour cela chacun d'entre nous doit faire connaître et reconnaître l'action du SNETAA, dans les établissements, auprès du Rectorat ou encore au ministère par nos représentants nationaux. Nos réunions, nos journaux académiques et nationaux, les informations contenues sur notre site internet académique sont là pour vous rappeler toutes nos actions passées, présentes et à venir. Elles vous permettent de rester maître de votre vie professionnelle.

Depuis notre entrée dans la confédération FO nous siégeons de fait maintenant dans toutes les instances académiques (CAEN, CTPA...) et pouvons mieux faire entendre nos mandats à travers nos revendications et nos propositions. 2011 s'inscrit au plan national, dans un contexte de régression sociale et de nouvelles coupes claires dans les effectifs de fonctionnaires, particulièrement à l'Education Nationale. Dans

notre académie c'est 70 postes qui doivent être supprimés, dans l'enseignement secondaire. La rénovation de la voie professionnelle ne doit pas en faire les frais. Nous sommes d'ailleurs déjà intervenus pour dénoncer le manque d'ambition de la carte des formations pour les LP. Le Rectorat se contente, cette année, d'une transformation des derniers BEP (CSS et Hôtelier) en bac pro 3 ans. Nous continuerons de réclamer de nouveaux CAP et l'implantation de BTS en LP (la remise à plat de la carte des BTS n'est prévue que pour l'année prochaine). Pour le SNETAA, la rénovation de la voie professionnelle n'est pas terminée. Notre syndicat se battra pour que l'Etat respecte ses engagements et qu'à Poitiers, comme dans toutes les autres académies, tous les moyens dus à l'enseignement professionnel public soient donnés. Cela doit être fait pour les jeunes de cette académie qui ont choisi de réussir dans la voie professionnelle, mais aussi au nom de l'idéal républicain qui doit offrir, par son école, à tous, les moyens de trouver leur place dans notre société.

Que cette année 2011 soit aussi pour vous tous, l'occasion de renforcer les liens de solidarité et d'amitié, au sein de vos établissements et de lutter, aux côtés du SNETAA, contre les bouleversements que l'on cherche à nous imposer, au travers des nouvelles règles de gestion et de fonctionnement. Cette unité des PLP doit nous permettre, en octobre 2011, de rester le premier syndicat de l'enseignement professionnel public, tant dans l'académie qu'au niveau national. Toute l'équipe académique du SNETAA souhaite à chacun de vous une année de réussite professionnelle et familiale, porteuse d'espoirs et de changements. Bonne année à tous.

Angoulême, 3 janvier 2011

Henri Lalouette, Secrétaire académique,

Avancement d'échelon

La CAPA consacrée à l'avancement d'échelon est prévue le **Mercredi 26 janvier 2011**. Vous trouverez ci-dessous le principe de cet avancement ainsi qu'un tableau statistique des notes et éléments ayant permis ces promotions l'année dernière. (Celles de 2011 seront mises en ligne sur notre site internet) <http://snetaa.poitiers.free.fr/> en page 'actualités'.

Petit rappel pour l'avancement d'échelon: pour être promu il faut d'abord être promouvable entre le 1er septembre et le 31 août de l'année concernée. Ensuite un classement par échelon est établi. **L'avancement d'échelon** se fait comme prévu par le statut des PLP :

- Sont inscrits sur les listes chaque année les enseignants promouvables.
- 30% des promouvables sont promus au grand choix, en fonction de leur note globale
- 5/7 ème (50%) de la nouvelle liste avancent au choix
- Les autres avancent à l'ancienneté.

Le calcul étant fait sur la base de la note globale donnée chaque année (note administrative sur 40 + note pédagogique sur 60 Total sur 100 - voir détails en page 3). La notation administrative a lieu en général en février mars. Les changements d'échelon vers les 5, 6, et 7ème échelons de la hors-classe se font statutairement par avancement direct pour tous sans choix.

CAPA des PLP de la CAPA de 2010 – Académie de Poitiers (statistiques portant sur le dernier promu de chaque échelon)				
	grand choix		choix	
échelon	Note globale	né(e) en	Note globale	né(e) en
4 à 5	70,2	06/80	///	///
5 à 6	75,5	07/77	73	11/75
6 à 7	79	06/76	77	01/75
7 à 8	82,5	12/66	79,6	06/72
8 à 9	86,5	02/68	83	06/70
9 à 10	91	05/61	88	05/61
10 à 11	93,5	08/59	90	05/57

N'oubliez pas d'envoyer votre dossier syndical (déjà communiqué aux adhérents par mail et accessible en téléchargement sur <http://snetaa.poitiers.free.fr/infocar/ficavech.pdf>, pour l'avancement d'échelon, au SNETAA au secrétariat académique, ou par mail à snetaa.poitiers@free.fr

Rappelons que la CAPA est une instance consultative dans laquelle les élus du personnel veillent au respect des textes, de la justice et demandent la plus grande transparence... La décision finale appartient au Recteur.

Aussi, le SNETAA, fidèle à sa conception du syndicalisme et se refusant à toute démarche clientéliste et démagogique, avertit les personnels, après la CAPA, de l'avis donné pour leur promotion ou leur non promotion à titre confidentiel et officieux.

Infos rapides par internet : Si vous ne recevez pas déjà (ou pour changer d'adresse mail) les infos par liste de diffusion internet faites la demande par courriel à : snetaa.poitiers@orange.fr.

GRILLE DE NOTATION ADMINISTRATIVE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

Echelons	E	D	C	C+	B	B+	A Exceptionnel
1-2-3	28	29	30	30.5	31	31.5	32
4	29	30	31	31.5	32	32.5	33
5	30	31	32	32.5	33	33.5	34
6	31	32	33	33.5	34	34.5	35
7	32	33	34	34.5	35	35.5	36
8 – HC1		34	35	35.5	36	36.5	37
9 – HC2		35	36	36.5	37	37.5	38
10 – HC3		36	37	37.5	38	38.5	39
11 – HC4		37	38	38.5	39	39.5	40
HC5		38	39	39.3	39.5	39.8	40
HC6-7		38.5	39	39.5	39.8	40	40

Vous pouvez consulter votre dossier sur i prof, notamment pour y prendre connaissance de vos notes pédagogiques successives.

Notation Administrative

La CAPA du 2 mai 2011 examinera les notes administratives des PLP. La proposition de note de votre chef d'établissement vous aura été communiquée en mars 2011, ainsi que l'appréciation correspondante.

Votre signature signifie simplement que vous en prenez connaissance... et vous avez la possibilité de contester note et appréciation en écrivant au Recteur (courrier adressé à la DPE 2).

Les contestations sont examinées lors de la CAPA et il convient donc d'alerter auparavant le Secrétariat Académique du SNETAA afin que vos élus puissent défendre votre demande et vous informer des suites qui y seraient données.

Cette note administrative est un des 2 éléments (avec la note pédagogique) qui serviront de base pour la CAPA d'avancement d'échelon qui se tient généralement en début d'année civile.

Ces notes sont aussi un élément du barème d'accès à la hors-classe. Les notes administratives doivent en principe se situer dans des fourchettes, suivant l'échelon, dont vous pouvez trouver le tableau sur notre site internet académique.

Claude Boé
(ancien secrétaire académique)

Echelon	Zone C = 20%				Zone B = 50%					Zone A = 30%					Zone	moyenne
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		
1er	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	36	
2ème	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	36,8	
3ème	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	37,6	
4ème	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	39,2	
5ème	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	40,8	
6ème	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	42,4	
7ème	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	44,5	
8ème	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	46,6	
9ème	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	48,7	
10ème	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	50,6	
11ème	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	52,4	
Rang de notation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		

Hors Classe																moyenne
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
HC 1er				43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	46	
HC 2ème			44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	48	
HC 3ème			46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	50	
HC 4ème		46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	53	
HC 5ème	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	55	
HC 6ème	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	57	
HC 7ème	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60		

Grille de notation indicative pédagogique des PLP (académie de Poitiers - rentrée 2009)

La Vie syndicale académique du SNETAA

Réunions retraités et « retraitsables »

Le **Mercredi 9 février 2011** une réunion «préparer sa retraite » se tiendra au LP les Grippeaux à Parthenay (79). Tous les collègues, proches de la retraite ou intéressés par ce sujet sont invités à y participer à partir de 14h30.

Le matin Jacques CRETEL, chargé de ce secteur au secrétariat national du SNETAA sera présent avec **les retraités actuels** pour débattre de leurs revendications cette journée.

Le repas de midi, (réservations par Patrick Mchet), sera pris en commun avec des membres du secrétariat académique.

Contact : kart-cross@cc-parthenay.fr

Réunion des enseignants contractuels

Une réunion des Enseignants non titulaires, Contractuels, ... se tiendra le mardi 8 mars 2011 au LP Blaise Pascal de St Jean d'Y (17) .

Pour y assister inscrivez vous dès maintenant par snetaa.poitiers@free.fr et recevoir une convocation.

Pierre-Guillaume Texier

Aux collègues enseignants non titulaires,

Pensez à remplir vos dossiers de renouvellement aux fonctions de professeur contractuel sur le site de l'académie de Poitiers « LILMAC » et faites parvenir vos futurs vœux afin qu'ils soient défendus par le SNETAA le jour des affectations et que vous soyez informés des résultats.

Quelques dates importantes : Ouverture de LILMAC (inscription des vœux pour la prochaine rentrée 2011) du 16 février au 1 avril 2011. Le 17 mai 2011, envoi en AR des vœux barémés par la DPE et le 6 juin 2011, retour par les établissements des vœux barémés.

Le 6 juin 2011, le SNETAA siège à la CCP des enseignants non titulaires pour l'avancement, la notation, le passage en CDI et les fins de fonction. Contactez le SNETAA pour être informés de ce qui vous concerne.

Le Groupe de Travail pour les affectations des non titulaires rentrée 2011 se tiendra le **8 juillet 2011** et pour les personnels non affectés à la 1ère session des affectations, une 2ème session se tiendra le **25 aout 2011** .

Pierre-Guillaume Texier, élu du SNETAA à la Commission Consultative Paritaire des Contractuels de l'Académie de Poitiers : **06 73 68 33 82**
pierre-guillaum.Textier@ac-poitiers.fr

A.I.S. / A.S.H.

Le jeudi 27 janvier 2011 se tiendra à l'EREA Ma Campagne (Angoulême) une réunion « AIS ASH »

Des collègues exerçant en SEGPA et en EREA des 4 départements pourront débattre des problèmes spécifiques à ce secteur avec des membres de l'équipe académique et préparer les futurs conseils académique et national du SNETAA.

Romuald Carry romuald.carry@wanadoo.fr

Thierry Gregor thierry.gregor@wanadoo.fr

Conseil National et Conseil Académique

Le Conseil National du SNETAA (FO) se déroulera dans l'académie de Nice du 4 au 7 avril 2011. Il sera précédé des congrès académiques dont celui de notre académie prévu le jeudi 10 février au LP Rostand Angoulême.

Collègues en difficultés :

Vous avez déposé une demande pour les mouvements Inter et/ou Intra relevant d'un dossier Médical ou Social, vous êtes stagiaires MDPH (Travailleur Handicapé), vous êtes concerné par une demande de réadaptation ou réemploi, ou bien par une décision relevant des comités médicaux départementaux ou académique, ou bien encore vous êtes confrontés à des difficultés au travail (harcèlement , ...) :

Contactez au SNETAA de l'académie : **Sophie Texier** 05 49 03 23 41 ou **Ludovic Athenour** 06 62 62 22 55

Histoire du syndicalisme.

Une formation syndicale académique est proposée à Poitiers le mercredi 2 février 2011 à 14h.

Elle permettra d'éclairer la recomposition syndicale actuelle via les prismes de l'Histoire du syndicalisme et de la Laïcité.

Pour y assister inscrivez vous dès maintenant par mail snetaa.poitiers@free.fr et recevoir une convocation avec le lieu de cette formation.

Yves Henri Saulnier

Je souhaite m'inscrire pour participer à :

- Réunion A.S.H le jeudi 27 janvier
- Infos Retraites mercredi 9 février à 14h30
- Réunion CTEN mardi 8 mars
- Formation Histoire SN mercredi 2 février 14h00

Nom et Prénom :

Besoin d'une convocation (oui / non)